

# Un combat sans trêve et sans merci

## *L'Ordre des chevaliers de Notre-Dame*

par un chevalier de Notre-Dame

Pour faire comprendre l'importance des combats de la Tradition à ceux qui n'en ont pas connu les origines, nous continuons l'évocation des œuvres qui en ont marqué les débuts et ont particulièrement contribué à maintenir la foi dans la tourmente postconciliaire.

*Le Sel de la terre.*

**C'**EST LA CRISE DANS LA CRISE. Une crise qui dure depuis un demi-siècle. Et nous nous retrouvons aujourd'hui devant le même dilemme que dans les années 70. Les catholiques doivent choisir entre « obéir » au risque de perdre la foi et résister aux mauvais pasteurs. Ce déchirement a été le même pour les communautés, ordres et congrégations, ou encore les associations de laïcs. En voici un exemple.

L'Ordre des chevaliers de Notre-Dame a été fondé en la fête de la Transfiguration 1945 par Gérard Lafond, devenu par la suite Dom Marie-Gérard Lafond, avec le soutien du Révérendissime Père abbé de Saint-Wandrille, Dom Gabriel Gontard, qui conféra les premiers adoubements. Il en devint le premier Chapelain Général, tandis que Gérard Lafond en fut le premier Maître jusqu'à son entrée au monastère. Pierre Virion, puis le colonel Jehan de Penfentenyo de Kervéréguin lui ont succédé.

Pendant les terribles années de la guerre, le jeune Gérard Lafond avait médité les encycliques des papes sur la doctrine sociale de l'Église, le règne du Christ-Roi, et la paix que seul celui-ci peut procurer. Or, parmi les institutions d'Église qui ont exercé leur action dans le domaine temporel et ont le plus contribué au développement et à l'épanouissement de la chrétienté, la monarchie et la chevalerie ont joué un rôle de premier plan : chacun à son niveau agissait en vassal du Christ-Roi pour « élargir ici-bas les frontières du Royaume de Dieu », selon l'expression de Léon Gautier <sup>1</sup>. Les institutions d'Église étant par définition universelles, pérennes et excellentes, c'est-à-dire le meilleur moyen d'atteindre la fin qui leur est assignée, il n'était que de restaurer ces institutions, et notamment la chevalerie, qu'il est plus aisé de restaurer qu'une monarchie chrétienne.

---

1 — *La Chevalerie*, I, 10.

De plus, à côté de ces deux institutions, qui ont constitué l'ossature temporelle de la chrétienté, deux autres institutions ont été créées pour la défendre : la croisade, par définition temporaire (jusqu'à l'accomplissement du vœux de croisade), puis les Ordres militaires ou de chevalerie, stables et permanents en raison de la promesse de leurs membres : vœux de religion



*Adoubement par Mgr Michon, évêque de Chartres*

pour les chevaliers religieux (le Temple, l'Hôpital Saint-Jean devenu Malte, Saint-Lazare ou les Teutoniques) ; simples vœux privés ou engagement, comme dans les tiers-ordres, pour les Ordres formés en tout ou en partie de laïcs, comme dans la Péninsule ibérique, dans le Midi cathare ou en Lombardie manichéenne, où un Ordre du Christ – la *Militia Christi* (*miles* signifiant chevalier en latin médiéval) – fut fondé par saint Dominique, lequel donna naissance au tiers-ordre dominicain. Ces Ordres militaires, saint Bernard les a appelés la « nouvelle chevalerie » dans sa *Louange de la nouvelle chevalerie* adressée aux Templiers (*De laude novae militiae ad milites Templi*).

## A l'heure du Concile : 1962-1965

Au fil des années, l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame se développe, s'organise et agit. En voici quelques exemples à l'heure même où Vatican II va tout saborder.

En mars 1962, paraît le n° 1 de *Chevaliers*, bulletin de la section Saint-Maurice spécialisée dans les problèmes de la guerre, de la paix, et de l'armée. Dix numéros paraîtront entre 1962 et 1965. Remplaçant le bulletin *Les Chevaliers de Notre-Dame*, cette revue devient celle de l'Ordre à partir de juillet 1967, tandis que *La Vie de l'Ordre* fait fonction de circulaire d'information interne depuis le 30 octobre 1960. C'est en 1963, au cours du VI<sup>e</sup> chapitre général, le premier tenu à Chartres, qu'est prise la décision de restaurer la fraternité Notre-Dame de la Merci, fondée par le chanoine Desgranges en 1945 pour soutenir les prisonniers. Elle devient aussi une section spécialisée de l'Ordre.

En octobre 1963, Dom Lafond est envoyé par son monastère à Rome, d'où il rédige dix-huit *Lettres de Rome* sur le déroulement du Concile, entre le 3 novembre 1963 et le 22 février 1965. Elles sont reprises par *Nouvelles de Chrétienté*. Le 25 mars 1964, est publiée une nouvelle notice intitulée *Une initiative de laïcs, l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame, Militia Sanctae Mariae, à l'heure du Concile – Document 2*. Il s'agit évidemment de suivre les recommandations faites aux laïcs de prendre leurs responsabilités. Un *Document 3 : Une vocation à la mesure des combats de notre temps, l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame* suivra en mars 1968.

En novembre de cette même année 1964, Mgr Michon, évêque de Chartres, sur avis favorable du cardinal Ottaviani, fait savoir au fondateur qu'il est prêt à ériger canoniquement l'Ordre sous forme de confrérie, en la crypte Notre-Dame de Sous-Terre de sa cathédrale. L'événement a lieu en la vigile de Noël, en l'honneur de « la Vierge qui va enfanter ». La charte est signée par deux témoins : S. Exc. Mgr Marc Lallier, archevêque de Marseille, et S.A.R. le Prince Xavier de Bourbon de Parme, Lieutenant de France de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre.

Le 22 août 1965, en la fête du Cœur Immaculé de Marie, et à l'occasion du VIII<sup>e</sup> chapitre général, S. Exc. Mgr Michon donne l'*imprimatur* à la règle éditée *pro manuscripto* en 1958. En octobre, le fr. André Jozan, Prévôt de l'Ordre, accompagné de deux chevaliers et d'un page, s'installe à Rome pour y combattre l'influence des néo-modernistes au Concile. C'est l'Opération ROC ou *Romana Colloquia*. Douze conférences sont données, dont les résumés en trois langues sont distribués à plus de 600 Pères conciliaires ainsi qu'à la totalité de la presse internationale. En outre, le manifeste de ROC, remis au pape Paul VI, est diffusé en cinq langues à plusieurs milliers d'exemplaires. Malgré le monopole exercé par les progressistes sur le « para-concile », l'Opération ROC a un certain retentissement.

1966 est l'année du millénaire du Mont Saint-Michel. Le IX<sup>e</sup> chapitre général, qui s'est tenu à Chartres, s'achève par un pèlerinage aux pieds de l'Archange, notre Grand-Maître. Quinze postulants sont reçus comme écuyers dans la salle des chevaliers et, dans l'abbatiale, Mgr Michon confère l'adoubement liturgique à trois nouveaux chevaliers. Du chapitre, l'Ordre envoie une adresse au cardinal Wyszynski pour le millénaire de la Pologne, ainsi qu'une pétition pour le rétablissement du mot « consubstantiel » dans la traduction du *Credo* de la messe. Le chapitre général jette aussi les bases de la section et de la fraternité Saint-Benoît pour une Europe chrétienne.

L'année suivante, 1967, est marquée par une série de conférences du R.P. Dries van Coillies, organisées par l'Ordre à travers la France. Le témoignage de ce confesseur de la foi, auteur de *J'ai subi le lavage de cerveau*, sur son expérience en Chine communiste, produit une impression profonde. Au X<sup>e</sup> chapitre général, le capitulaire doctrinal n° 1 est promulgué.

Il définit la position de l'Ordre par rapport à cinq points d'actualité brûlante : l'interprétation du Concile, l'obéissance au pape, la vraie foi catholique, l'amour de l'Église, l'action en faveur de la paix.

Le préceptorat de Sion, en Valais, est officiellement érigé en juin 1968. Plusieurs de ses membres ont acheté l'ancien prieuré d'Écône vendu par les chanoines du Grand-Saint-Bernard. Les frères de l'Ordre participant au congrès de Lausanne de l'Office international, ancienne Cité catholique, y tiendront chapitre. Le 19 juillet 1968, S. Exc. Mgr Rudolf Graber, évêque de Ratisbonne, érige canoniquement l'Ordre dans son diocèse, en lui donnant la *Alte Kapelle* comme sanctuaire pour le bailliage d'Allemagne. Au mois d'août, lors du XI<sup>e</sup> chapitre général, l'Ordre participe pour la première fois en corps constitué à la procession du vœu de Louis XIII à Chartres, et quatre chevaliers ont l'honneur de porter la précieuse relique du Voile de la Vierge. Une Commanderie conventuelle, fondée à Alizay, près de Rouen, le 8 décembre 1967, est transférée à Logron, puis, en mai 1969, à Montireau au diocèse de Chartres, « avec l'autorisation bienveillante de l'évêque, Mgr Michon ».

Au commencement de 1969, l'Ordre lance une campagne de lettres pour contrer la propagande en faveur de « la communion dans la main ». Le document exposant les motifs de cette action est diffusé dans dix-sept



Mgr Michon et les chevaliers dans la cathédrale de Chartres

pays d'Europe et des deux Amériques. L'instruction *Memoriale Domini* devait lui donner raison le 29 mai... pour le résultat que l'on sait. Le 8 avril, S. Exc. Mgr Nestor Adam, évêque de Sion, établit canoniquement l'Ordre dans son diocèse, lui donnant l'église Notre-Dame de Valère comme sanctuaire pour le bail-

liage de Suisse. S. Exc. Mgr da Silva, archevêque de Braga, érigeria canoniquement l'Ordre en 1975 et S. Exc. Mgr del Val, évêque de Santander, en 1984.

Le 1<sup>er</sup> mai 1968, en la fête de saint Joseph artisan – date ô combien mémorable – la section Saint-Joseph pour les questions sociales organise à Chartres le premier pèlerinage du travail, appelé à se développer par la suite. Il s'agit d'une journée de prière et de fraternité chrétienne pour les

représentants du monde ouvrier, dans le rayonnement de la cathédrale, chef d'œuvre des compagnons. Plusieurs membres de cette section spécialisée ont alors une influence non négligeable à la C.F.T.C.

## L'orage : 1969

Au XII<sup>e</sup> chapitre général, qui a lieu du 11 au 16 août 1969 à Chartres, on note la présence de l'Ordre des chevaliers du Rouvre, venus de Belgique, et co-signataires avec la Milice de Jésus-Christ de la charte de la chevalerie rédigée par Dom Lafond et publiée en 1968. Ils participent pour la première fois à la procession du 15 août. Mais, à ce chapitre général, un nouveau texte de la règle est présenté. Il sera publié à Noël. Tout en conservant les mêmes vingt-et-un chapitres, Dom Lafond a mis la règle à l'heure de la réforme conciliaire.

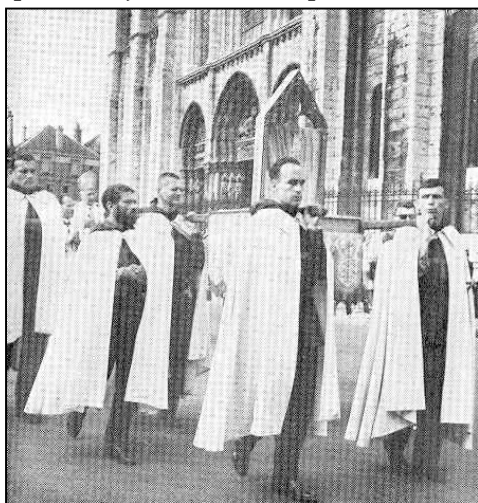
Dans ce texte modifié, Dom Lafond met en garde contre les efforts des néo-modernistes au sein même de l'Église : ceux qui « tenteraient de substituer à la vraie foi une religion de l'homme » et s'attaqueraient « à la pureté de ses rites sacrés, à la sainteté des mœurs chrétiennes et à l'intégrité des dogmes ». En revanche, il efface tout ce qui se rapporte à la Royauté sociale de Notre Seigneur, notamment que les chevaliers de Notre-Dame veulent « des institutions publiques chrétiennes, l'union de l'Église et de l'État, la pratique publique du culte, l'instauration du Droit chrétien, la liberté de l'Église et la reconnaissance par l'État de ses droits imprescriptibles, la reconnaissance des droits de la famille en matière d'éducation et d'enseignement, une législation chrétienne du mariage et le respect de l'autorité paternelle, l'application de la doctrine sociale de l'Église et l'organisation par corps de toute la société » – sous prétexte que ces expressions peuvent conduire à la « confusion des pouvoirs ». L'accent est dès lors mis sur « la dignité et la liberté de l'homme », deux thèmes chers aux novateurs qui en font des absolus, comme sur la nécessité de s'opposer « à toute tentative totalitaire » et « à tous ceux qui, sciemment ou non, apportent leur aide à de telles tentatives ».

A l'opposé du « politique d'abord » de Maurras, Dom Lafond explique qu'il faut (très démocratiquement) obtenir un consensus – « réunir toutes les conditions » – avant que les « chefs des nations rendent au Christ-Roi un culte public », de peur sans doute que ceux-ci, n'imposent leur volonté mue par la grâce, comme fit Constantin après sa conversion en 312 ; ou Clovis, baptisé par saint Rémi en 496, ou saint Ethelbert, roi saxon de Kent, baptisé par saint Augustin de Cantorbéry en 597 ; ou saint Wenceslas, duc de Bohême, martyrisé en 936 ; ou saint Wladimir, grand prince de Kiev, qui se fit baptiser avec tous ses sujets en 988 ; ou saint Olaf, viking baptisé à Rouen vers 1010, puis roi de Norvège et martyr ; ou encore saint Etienne

de Hongrie, à qui le pape Sylvestre II offrit le diadème royal : il fut couronné à Noël de l'an 1000 et son zèle pour les missions dans son pays lui valut, ainsi qu'à ses successeurs, le titre de « roi apostolique ».

Tout en gardant certaines apparences, c'était ni plus ni moins renverser la doctrine de la Royauté de Notre-Seigneur sur les nations et leurs institutions, qui est la fin même de la chevalerie. L'Ordre perdait toute raison d'être. Il est vrai qu'était venu le temps où le pape Paul VI demanderait aux nations qui reconnaissent le catholicisme comme religion d'État, de réviser constitutions et concordats, afin de donner aux fausses religions les mêmes droits qu'à la vérité. La chevalerie était décidément mise au « chômage technique ».

Cette démarche, issue de la fausse notion de liberté religieuse et du faux œcuménisme, allait être suivie quelques mois plus tard d'une autre qui visait justement « la pureté des rites sacrés » de la sainte messe, et finalement des sacrements et de la liturgie en général. Une *Note doctrinale sur le Nouvel Ordo Missæ*, rédigée par Dom Lafond, est approuvée en janvier 1970 par les trois prélats de l'Ordre et les cardinaux Journet et Daniélou.



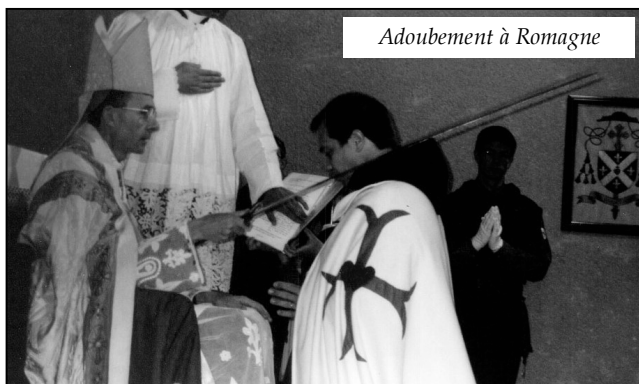
*Procession du Voile de la Vierge à Chartres*

L'approbation qu'aurait également donnée le cardinal Ottaviani, aveugle, est contestée et une douloureuse polémique s'ensuit. Cette note doctrinale devient en février le capitulaire doctrinal n° 2. En somme, son auteur critique différents aspects de la réforme de la messe, et surtout sa traduction en langue vernaculaire, mais il conclut qu'elle n'est ni hérétique, ni équivoque. Il ajoute d'ailleurs

que certaines demandes ou pétitions vont être envoyées. Aucune de ces requêtes n'aboutit, mais la révision de l'article 7 de *l'Institutio generalis* est finalement interprétée comme une victoire par Dom Lafond. L'Ordre demande à Rome l'autorisation de continuer à utiliser l'un ou l'autre *ordo* pour les messes de l'Ordre après 1971. La réponse est négative, parce qu'il faut « donner le bon exemple ».

À la mort de Jean XXIII – 3 juin 1963 – à l'occasion d'une promenade dans le parc de l'abbaye, Dom Lafond confie sa consternation devant la responsabilité que porte le pape, et dont il va devoir rendre compte, pour la destruction des traditions de l'Église et du sens même du sacré. Quel-

ques années plus tard, à la même entrée du même parc, il exprime son inquiétude devant l'attitude des traditionalistes, qui constituent la grande majorité des membres de l'Ordre à l'époque. Pour lui, elle représente une menace de « schisme » et, s'il faut combattre, ce doit être « de l'intérieur », un leitmotiv que nous entendons encore aujourd'hui.



Mgr Lefebvre disait : « Se mettre à l'intérieur de l'Église, qu'est-ce que cela veut dire ? [...] C'est une illusion totale. Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets <sup>1</sup>. » « Bien que les mensonges de la Rome conciliaire soient maintes fois confirmés par les faits, le jeu en vaut la chandelle puisqu'il y en a toujours qui mordent à l'hameçon <sup>2</sup>. »

La question était déjà de savoir s'il fallait contrer une grande partie de la hiérarchie, à la manière de saint Athanase, excommunié par un concile. A l'inverse, Dom Lafond choisit de « fortifier les légitimités », c'est-à-dire la hiérarchie, avec l'excuse d'essayer de l'inciter à bien agir.

## La rupture : 1970

Un certain nombre de chevaliers refusent le nouvel *Ordo* et la réforme de la règle. Une rupture – exclusions ou départs volontaires – s'ensuit, qui aurait été impardonnable si elle n'avait été réellement motivée par la défense de la foi. Citant saint Bernard, le chapitre V de la règle – *De l'Obéissance* –, faisait un devoir de conscience de résister : « Que ce soit Dieu lui-même qui commande, ajoute saint Bernard, ou un homme à qui il délègue son autorité, il faut obéir avec le même zèle et le même respect. Je suppose naturellement que cet homme n'ordonne rien qui soit contraire à la Loi de Dieu ; si un tel cas se produisait, l'unique règle qu'on pourrait suivre serait à mon avis celle que donne l'apôtre Pierre : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ».

<sup>1</sup> — Entretien *Fideliter* n° 70, juillet-août 1989.

<sup>2</sup> — Lettre aux prêtres à la suite du départ de plusieurs séminaristes du séminaire d'Argentine, *Cor Unum*, 16 juillet 1989.

Le 2 février 1970, le chevalier Raoul de Beaunay adresse aux chevaliers-profès de l'Ordre une lettre dans laquelle il constate que la note doctrinale sur le nouvel *Ordo Missae* est « diamétralement » opposée « à tout ce que je pense, à tout ce que je défends depuis toujours, et à tout ce que je pensais être amené à toujours défendre dans le cadre de l'Ordre ». Elle est suivie, le 9 février, d'une lettre du chevalier Jean Stier et, le 19 mars, d'une lettre de Madrid du chevalier Julio Garrido. Le 11 mai 1970, le chevalier Michel Froppa envoie ses commentaires déniaut au fondateur le droit de modifier la doctrine et l'observance de la règle sur laquelle il a prononcé ses vœux. Elle est suivie d'une autre datée du 31 mai et signée de dix chevaliers.

En réponse, Dom Lafond argue du fait que les changements d'observance concernent un point mineur – les nombreuses fêtes de l'Ordre – et que cette nouvelle édition de la règle n'était en fait pas la se-



Chapitre général à Romagne

conde, mais la huitième. De plus, les chevaliers, en parfaite harmonie avec le fondateur, n'avaient jusqu'ici jamais contesté cette longue et progressive élaboration. Ce dernier argument était juste, à cela près, d'une part, que la règle imprimée en 1958 était la seule à avoir reçu l'*imprimatur* et, d'autre part, que c'était la première fois que sa doctrine était altérée dans son essence même. En conclusion de sa défense, il ajoutait : « Que diriez-vous de moi, si, prenant prétexte des changements intervenus dans mon monastère depuis l'*aggiornamento*, je décidais de partir ? »

C'est justement ce que plus d'un religieux a pourtant dû faire pour rester fidèle. Il est fort probable que si Dom Lafond avait levé l'étendard du bon combat, l'Ordre et la très grande majorité de ses membres seraient aujourd'hui fidèles à la Tradition de l'Église. Au nom de l'obéissance mal comprise, il fallait progressivement renier sa foi, tout en sauvegardant



certaines apparences. C'est ce que Mgr Lefebvre a appelé « le coup de maître de Satan ». Lutter pour le règne du Christ-Roi sur la société en obéissant à une hiérarchie qui le rejetait n'avait plus aucun sens et les combats d'arrière-garde que mèneront les chevaliers devenus « conciliaires » étaient voués à l'échec. Ils étaient trahis par leurs évêques.

En novembre 1970, de nombreux frères participent à l'assemblée des Silencieux de l'Église, qui sont liés avec l'Office International de Jean Ousset. Ce mouvement, qui semblait être un « coup d'arrêt sérieux » aux entreprises révolutionnaires dans l'Église, ne devait guère aboutir. Certains de nos membres qui en étaient nous rejoignirent par la suite.

Le 13 mai 1970, Dom Lafond publie le premier numéro de *Magistère Information*. Ce bulletin d'une seule page recto-verso, paraissant toutes les deux semaines, donnait une interprétation catholique « bien informée » des faits. Il était également adressé à tous les évêques de France et à un certain nombre de personnalités. Il eut un certain succès. Le but était aussi de faire partager à tous les frères la vision que le magistère de l'Ordre avait des événements et de conserver une unité de pensée que le *non possumus* des traditionalistes avait mise en échec.

Dans le même esprit, Dom Lafond donne au XIII<sup>e</sup> chapitre général le thème suivant : « Fortifier les légitimités, défendre la tradition vivante, combattre toute déviation d'où qu'elle vienne ». En la fête de l'Assomption 1970, le cardinal Jean Daniélou célèbre pontificalement dans la cathédrale de Chartres. Le cardinal Cooke, archevêque de New York, qui est de passage, participe à toutes les cérémonies. Les deux cardinaux, ainsi que Mgr Michon, sont les hôtes de l'Ordre au déjeuner du 15 août. C'est une bien éphémère apothéose pour masquer la déchirure que l'Ordre venait de subir : les chevaliers fidèles sont chassés ou s'en vont d'eux-mêmes. Dans sa note du 7 mai, à propos de la « contestation », le colonel de Penfentenyo avait prédit : « Dès lors, elle laisse présager un appel pour la constitution d'un Ordre dissident ».

## Les chevaliers suisses : 1968

Mais la Providence a placé ses pièces sur l'échiquier en vue d'un grand dessein. En 1968, l'Ordre s'implante en Suisse. C'est d'abord l'érection du préceptorat de Sion en Valais, au mois de juin. Il compte bientôt trois chevaliers adoubés au chapitre général de 1968, dont M<sup>e</sup> Roger Lovey, tandis que le fr. Gratien Rausis y est reçu frère d'armes. En octobre de l'année suivante est aussi créé le préceptorat de Zurich, nombreux et dynamique.

Le fr. Alphonse Pedroni, apprend que la maison d'Écône des chanoines du Grand-Saint-Bernard est à vendre, raconte le fr. Gratien Rausis. Cette congrégation l'avait achetée 666 ans plus tôt au seigneur de Sayon, en



Pèlerinage à Lourdes

1302, et elle est vouée « à un destin profanateur ». Le fr. Alphonse Pedroni en parle donc à Gratien Rausis. N'ayant que peu de moyens, ils décident de s'adjoindre chacun un associé. Le premier recrute son frère de sang, Marcel Pedroni, et, le second, le chevalier Roger Lovey, qui est un ami : les deux familles se voient souvent. Finalement, sans avoir l'argent pour en faire l'acquisition, mais animés d'une sainte colère, ils décident qu'Écône échapperait au sort qui lui est réservé. Ils achètent le site, avec un cinquième homme, Guy Genoud, le 31 mai 1968, en la fête de Marie-Reine. M. Genoud allait devenir Conseiller d'État et aux États, respectivement au Gouvernement valaisan et au Parlement fédéral à Berne, et M<sup>e</sup> Lovey, Procureur du Bas-Valais.

Ce « domaine de la ferme d'Écône », qui avait tour à tour servi dans les dernières décennies d'école d'agriculture et de séminaire, avait pour tout revenu quelques veaux, un poulailler et des vignes. Mais cela faisait finalement de magnifiques locaux pour le préceptorat. C'est ainsi que *La Vie de l'Ordre* indique, en février 1970, à propos du préceptorat de Sion : « Grâce aux locaux qu'il possède, il participe activement, avec d'autres amis, à répandre chez de nombreux jeunes gens le goût de l'étude de la théologie. Plus immédiatement, c'est l'importante journée chapitrale annuelle qu'il prépare, à laquelle prendront part le préceptorat de Zurich et de nombreux frères venus de France. » A Pâques de l'année précédente, un chapitre y avait eu lieu sous la présidence du Maître, le colonel de Penfentenyo de Kervéréguin, en présence de S. Exc. Mgr Adam, évêque de Sion, après le Congrès de Lausanne de l'Office International.

Mgr Lefebvre cherche, à cette époque, une solution pour la formation de bons prêtres. Supérieur général des Pères de Saint-Esprit, il dispose du Séminaire français de Rome qui appartient à sa congrégation. Il y fait ac-

cueillir une vingtaine de séminaristes, mais se rend compte très vite qu'ils sont l'objet de brimades et qu'il ne peut plus rien contre la dégradation de son propre séminaire. Il fait une tentative, qui est un demi-échec, avec le cardinal Siri, archevêque de Gênes, et le père Theodosios. Finalement, il décide d'envoyer le dernier carré de ses séminaristes à Fribourg pour y suivre des cours pendant l'année 1969-1970, leur logement étant assuré par la location de douze chambres au Foyer Don Bosco.

Le plus ancien était le chevalier de Notre-Dame Pierre Piqué, qui avait passé quelque temps au Séminaire français de Rome. Il était en 3<sup>e</sup> année de théologie et avait la charge « d'économe ». Juste après lui, en 2<sup>e</sup> année de théologie, il y avait Paul Aulagnier, qui était « auxiliaire » de Monseigneur. Et, parmi les élèves de 1<sup>re</sup> année de philosophie, Bernard Tissier de Mallerais, qui était « réglementaire », et Bernard Pellabeuf, également membre de l'Ordre et fils du chevalier René Pellabeuf, qui était « magasinier » <sup>1</sup>.

Quand je suis arrivé en 2 CV avec tout mon barda et mes livres, écrit l'abbé Aulagnier, j'avais déjà fait trois ans de philosophie et une année de théologie. Je connaissais le plus ancien, l'abbé Pierre Piqué <sup>2</sup>.

Vers le mois d'avril 1970, raconte M. l'abbé Tissier de Mallerais, je me souviens que Monseigneur pensait devoir arrêter l'entreprise. Ne se soldait-elle pas par un échec ? Des neuf séminaristes du début, ne restaient plus que quatre, dont on pouvait prévoir que l'un ou l'autre, peut-être, ne persévérerait pas. Parfois quand nous étions en promenade dans la 2 CV de Paul Aulagnier, par les petites routes de montagne derrière Fribourg, celui-ci nous faisait remarquer, oh combien justement, mais avec le rire franc qui le caractérise : « Je ne sais si vous vous rendez compte, mes chers amis, mais tout l'avenir de la Fraternité est dans cette voiture ! » Et le frêle engin qui nous portait, vibrant de ses quatre portières, sa toile claquant au vent, semblait alors renforcer en nous ce sentiment de notre extrême fragilité <sup>3</sup>.

Un jour Monseigneur leur dit en effet : « Je vais vous placer au Salesianum – cette maison d'étudiants située elle aussi à Fribourg – vous y continuerez vos études à l'Université et je vous trouverai quelque évêque pour incardiner ceux d'entre vous qui ne le sont pas. » Paul Aulagnier réagit immédiatement : « Comment, Monseigneur, vous allez nous abandonner ? Et une fois ordonnés prêtres, qu'allons nous devenir, dispersés dans les diocèses, entourés de progressistes ? Comment tiendrons-nous le coup ? ». Et de rappeler l'idée d'une fraternité sacerdotale placée sous le patronage de saint Pie X. « Pour moi, dit Monseigneur, ce sont ces réactions des séminaristes qui m'ont ainsi manifesté la volonté de la Providence <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> — Plaquette intitulée *Jubilé de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*, 1<sup>er</sup> novembre 1995, *Notes historiques sur les débuts de la Fraternité*, p. 5.

<sup>2</sup> — *Fideliter*, n° 59, p. 113.

<sup>3</sup> — *Ibid.*, p. 63.

<sup>4</sup> — *Ibid.*

## La commanderie d'Ecône : 1968-1970

Cependant Mgr Lefebvre, qui avait trouvé une solution au moins provisoire à Fribourg pour les séminaristes qui avaient déjà fait plusieurs années d'étude, continuait à en chercher une pour permettre à des nouveaux de commencer une première année dite « de spiritualité ». Il cherchait aussi un moyen de faire incardiner les aspirants au sacerdoce. Voici comment il raconte lui-même la suite :

Au cours des années 1967-1968, les demandes de parents, de prêtres ou des aspirants au sacerdoce eux-mêmes se faisaient de plus en plus nombreuses. La possibilité des solutions romaines s'amenuisant, je cherchais d'autres voies pour la bonne formation de ces futurs prêtres, et leur accès possible aux ordres.

L'idée me vint de consulter l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame sur le projet de chevaliers-prêtres qui dépendraient de Son Excellence Monseigneur Michon, Protecteur de l'Ordre. Je faisais part de cette proposition au colonel de Penfenty, Grand-Maître de l'Ordre. La réponse fut lente à élaborer et elle revint pratiquement négative. Cependant, très aimablement, le Grand-Maître me suggérait de prendre contact avec les chevaliers du Valais qui avaient un immeuble qui pourrait être utilisé comme séminaire.

Ayant déjà pensé à Fribourg où j'avais déjà envoyé plusieurs séminaristes, connaissant bien les deux évêques de Suisse romande Mgr Charrière et Mgr Adam, je décidais de me rendre en Valais pour prendre des renseignements. Par l'intermédiaire de M. le Curé de Fully, Henri Bonvin, vieil ami du Séminaire français, je rencontrais Maître Lovey en mars 1969. Maître Lovey, originaire de Fully, notaire à Sion, convoqua à Ecône Monsieur Gratien Rausis et Monsieur Marcel Pedroni. Et je fis pour la première fois la connaissance de cette maison où résidait encore un chanoine du Grand-Saint-Bernard.

Réellement, je ne croyais pas pouvoir l'utiliser. Durant une année, il n'en fut plus question. C'est à Pâques 1970 que, rencontrant à Lausanne Maître Lovey, je lui faisais part de ce que je considérais alors comme un rêve : ce désir de donner aux débutants une année de spiritualité. Ce désir me parut au cours du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire 69-70 une absolue nécessité. Je décidai de chercher des collaborateurs. Devant la difficulté d'en trouver, je rencontrai Dom Roy, abbé de Notre-Dame de Fontgombault, afin d'étudier la possibilité de réaliser cette année dans l'ambiance d'une abbaye. Généreusement, Dom Roy accepta le principe, tout en faisant ressortir les obstacles pouvant venir des autorités diocésaines.

C'est alors que Mgr Lefebvre reçoit l'offre de collaboration de plusieurs professeurs.

D'autre part la solution de Fontgombault devenait impossible malgré la grande bienveillance de Dom Roy. La Providence éclairait la voie à suivre. Sans hésiter, je retournais voir Maître Lovey et Monsieur Marcel Pedroni. Reçus,

Paul Aulagnier et moi, à bras ouverts par ces messieurs auxquels s'adjoignaient M. le curé de Riddes et M. Alphonse Pedroni, la décision était prise : ouverture en octobre, d'où les travaux à exécuter au plus vite [...]. Toutefois durant le mois de juillet des enfants handicapés occupaient la maison. Il était impossible de travailler dans la maison d'habitation, mais M. Marcel Pedroni commença les travaux pour le chauffage de la chapelle [Notre-Dame des Champs] <sup>1</sup>.

Avec Dom Roy et son Père Maître des Novices, Mgr Lefebvre prépare « le règlement d'Écône tant pour les études que pour les exercices de la journée, prières, travaux, repas, loisirs... <sup>2</sup> » D'où l'atmosphère bénédictine qui a marqué la Fraternité dès ses débuts et dont elle est très fière. Viendront s'y ajouter par la suite, l'esprit dominicain de saint Thomas d'Aquin, et jésuite des exercices de saint Ignace avec l'arrivée du R.P. Barrielle.

Sur ces entrefaites, l'œuvre commençait à être connue, soit par des relations de famille ou d'amitié, soit par les milieux des Chevaliers de Notre-Dame et de la Cité catholique, et deux candidats vinrent se présenter à Fribourg : Patrick Groche et Emmanuel du Chalard.

M. l'abbé du Chalard de Taveau avait été page puis écuyer : il y avait à l'époque une douzaine de vocations sacerdotales ou religieuses dans l'Ordre. D'autres ont suivi, comme M. l'abbé François Laisney, le R.P. Jean, OFM capucin (François Goury), M. l'abbé Xavier Grossin, ou même le fr. François Petit, chevalier adoubé en 1965 et devenu le premier frère de la Fraternité Saint-Pie X. « L'abbé Cottard, de son côté annonçait son désir de quitter le Séminaire français de Rome, sur lequel avait flotté une banderole rouge du parti communiste lors de la campagne électorale et de nous rejoindre à Fribourg. Par ces signes indubitables que



*Adoubement à Saint-Nicolas.  
Lecture de l'Évangile*

<sup>1</sup> — Introduction du *Diaire de la Maison Notre-Dame-des-Champs à Écône, Riddes*, par Mgr Lefebvre, citée dans la plaquette intitulée *Jubilé de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, 1<sup>er</sup> novembre 1995, Notes historiques sur les débuts de la Fraternité*, citée plus haut, p. 7 et suivantes.

<sup>2</sup> — Extrait d'une lettre de Mgr Lefebvre, datée du 19 novembre 1970 dans la chronique de Fribourg, citée dans la plaquette intitulée *Jubilé de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, 1<sup>er</sup> novembre 1995, Notes historiques sur les débuts de la Fraternité*, citée plus haut, p. 9.

me donnait la Providence, je pensais donc devoir continuer», écrit Mgr Lefebvre <sup>1</sup>.

« A Pâques 1970, rencontrant de nouveau Maître Lovey, je m'ouvris à lui de mon désir d'établir à Écône une année de spiritualité. Et le 22 mai 1970 fut décidée avec ces Messieurs [les cinq "Acheteurs" qui formaient l'Association Notre-Dame des Champs] la fondation de ce qui deviendrait vite le Séminaire Saint-Pie X d'Écône. » C'était au cours d'un déjeuner au restaurant de La Sarvaz. « A la fin du repas amical pris à cette occasion dans un restaurant voisin, précise Mgr Lefebvre, M. Alphonse Pedroni, qui était resté jusque-là mystérieusement silencieux, ouvrit la bouche pour prononcer ces paroles qui s'avérèrent prophétiques : "Eh bien, Monseigneur, je vous le dis, de ce séminaire d'Écône, on en parlera dans le monde entier". Et Écône ouvrit ses portes à l'automne 1970 <sup>2</sup>. » Alphonse Pedroni restera surnommé « Alphonse le Prophète ».

## La restauration : 1970-1989

A Zurich, après la crise de l'Ordre, plusieurs membres germanophones de l'Ordre restaurent, avec le soutien de Mgr Lefebvre, une confrérie des Chevaliers de Notre-Dame du Précieux-Sang : ils sont nombreux et une| délégation les représente généralement aux ordinations à Ecône. En France, en 1970, quelques chevaliers s'organisent. Ils créent une Fraternité catholique des chevaliers séculiers (FCCS). Elle avait à sa tête un doyen en chevalerie, d'abord le fr. Jacques de Moustier, puis le fr. Raoul de Beaunay. Mgr Lefebvre procède à tous les adoubements de nouveaux chevaliers. Une trentaine de lettres qu'il a adressées au fr. de Beaunay ont été conservées. Elles contiennent no-



*Les huit premiers membres philippins avec Mgr Lazo, converti par l'un d'entre eux*

<sup>1</sup> — *Fideliter*, n° 59, p. 63. Voir également confirmation dans la plaquette précitée *Jubilé de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*, 1<sup>er</sup> novembre 1995, *Notes historiques sur les débuts de la Fraternité*, p. 11-13.

<sup>2</sup> — *Ibid.*, p. 65.

tamment des conseils. Avec la maladie, puis la mort du chevalier de Beaunay, le 4 janvier 1984, cette Fraternité chevaleresque tombe plus ou moins en sommeil. Un chapitre se tient finalement le 18 mars 1989 à Fondettes, près de Tours, et une charte de restauration est signée par les quatre chevaliers présents : deux membres de la FCCS et deux membres de l'Ordre. Ils se placent non seulement sous la protection, mais « sous la direction » de Notre-Dame et consacrent l'Ordre à son Cœur Immaculé :

Sainte Mère de Dieu et notre Mère, notre Dame et Suzeraine, nous nous jetons à vos pieds pour nous placer sous votre direction et consacrer à votre Cœur Immaculé nos personnes, nos familles et cet Ordre si durement éprouvé par les ruses du démon et nos propres faiblesses. Nous nous sommes déjà livrés à vous en qualité d'esclaves. Aussi n'avons nous d'autre ambition que de vivre et mourir humiliés et cachés pour que triomphe la Croix et règne Celui qui a daigné être couronné d'épines. En nous rassemblant aujourd'hui, nous ne voulons en aucune façon poursuivre nos propres desseins, mais seulement nous remettre, ensemble, entre vos mains, pour que, si c'est la Volonté divine, cet Ordre puisse renaître et combattre pour la victoire promise de votre Cœur Immaculé.

La charte prévoit « de restaurer l'Ordre de Notre-Dame selon ses règles, coutumes, cérémonial et observances, dans la fidélité à la doctrine et à la liturgie traditionnelles de l'Église, suivant l'exemple de nombreux laïcs et clercs, et particulièrement de Mgr Lefebvre », précisant qu'il s'agit de l'ancienne règle éditée en 1958 et revêtue de l'*imprimatur*. Des Constitutions de « l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame, observance des saints Cœurs de Jésus et Marie » sont adoptées le 20 juillet 1995 et soumises au supérieur général de la FSSPX, en tant qu'évêque catholique. Il les transmet à la commission canonique de la Fraternité, présidée par Mgr Tissier de Mallerais, assisté de M. l'abbé Laisney, qui les approuve le 22 septembre, en la fête de saint Maurice et ses compagnons. Leur préambule explique les motifs de cette restauration et donne sa position :

L'Ordre fait sienne la déclaration du 21 novembre 1974 de Mgr Lefebvre sur la fidélité à l'Église catholique romaine et sur la répudiation des thèses erronées qui se sont manifestées à l'occasion et à la suite de "Vatican II". Il est indéfectivement attaché au successeur légitime de Pierre, mais refuse de suivre les instructions contraires à l'enseignement infaillible de l'Église. Fidèle à sa vocation, il combattra avec la dernière énergie pour la défense du Saint Sacrifice de la messe et des sacrements de toujours, contre la fausse liberté religieuse et le faux œcuménisme, attendant dans la sainte espérance le jour béni où il pourra se soumettre à toutes les directives et orientations de Rome enfin libérée de la délétère influence des hérésies modernistes définies et condamnées par les souverains pontifes. Dans l'intervalle, il fait appel au ministère du clergé resté fidèle et notamment à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

Ces constitutions font passer le temps de postulat de 3 à 6 mois, le noviciat comme écuyer d'un à deux ans, et ajoute des vœux temporaires indéfiniment renouvelables de donat, les vœux définitifs (également privés) n'étant prononcés qu'avant la veillée d'armes qui précède l'adoubement, auquel le candidat est appelé par le Maître.

L'Ordre s'est aujourd'hui étendu à une quinzaine de pays, avec parfois très peu de membres, mais formant un réseau fraternel d'action, d'entraide et de prière, dont le petit office de la sainte Vierge est un fleuron. La formation, l'information, la concertation dans le combat et la prière doivent nous éviter certains écueils, tout comme les années d'expérience, et nous permettre de rester fermes dans le combat.

Depuis 2013, différentes sanctions ont été prises à notre rencontre par certains supérieurs de la FSSPX se fondant sur de fausses accusations et au motif que nous ne voulions pas changer nos constitutions (approuvées), qui, comme indiqué plus haut, prévoient d'attendre la conversion de Rome. Nous ne cherchons à provoquer personne inutilement sur terre : le chevalier est un « paissier », dit notre règle. Nous souhaitons simplement rester ce que nous avons toujours été et continuer à mener le bon combat. C'est ce qu'indiquait en 2015 la déclaration du XXII<sup>e</sup> chapitre général de notre observance traditionnelle, qui se termine ainsi :

Les chevaliers de Notre-Dame restent...

fidèles à leurs constitutions et à la déclaration de 1974 de Mgr Lefebvre, comme à la Profession de foi tridentine et au serment anti-moderniste, sans prendre d'autre parti que celui de la Tradition catholique, poursuivant à temps et à contretemps le bon combat de la foi, tel qu'ils l'ont mené depuis soixante-dix ans et, avec le soutien de Mgr Lefebvre, dès 1969. Ils expriment ici leur très vive reconnaissance à tant de bons prêtres qui les ont soutenus et les soutiennent encore quotidiennement, et leur détermination de rester toujours à leur disposition.



*Adoubement à Salérans*

Pourtant il n'en va pas de même pour les puissances des ténèbres. Au cours de son adoubement, comme prévu dans le rituel de la *Benedictio Novi Militis* du Pontifical Romain, le nouveau chevalier les défie en brandissant trois fois virilement son épée (*ter viriliter vibrat*) et il n'est pas rare qu'il en reçoive le « choc en retour », brutalement, à plus ou moins brève



échéance. C'est pourquoi, lors de sa profession dans l'Ordre, il lui est rappelé que « la lutte avec le démon deviendra incessante ». Incessante, c'est bien le mot, car la saine réaction qui a suivi le Concile a été régulièrement remise en question par de multiples trahisons et lâchages, et elle l'est encore aujourd'hui plus que jamais. Le code d'honneur le dit : « Le chevalier mène contre le monde et son Prince une guerre sans trêve et sans merci ».

<militiasanctaemariae@yahoo.fr>

